

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) NORD

Jeudi 11 décembre 2025

Intitulé	Nom	Statut	
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. Baptiste MANDARD M. Bruno RAMETTE Mme Linsey MONPELAT	Secrétaire général	Présent Présent Présente
SIRACED PC	Mme Stéphanie MONTOLIU		Distanciel
SDIS	M. Rémi DUARTE	Capitaine	Excusé
DREAL	M. Rémy CORTES M. Guillaume MORICEAU	Adjoint cheffe UiD Inspecteur	Présent Présent
DDETS	Mme Carole OUHAYOUN		Distanciel
Collège collectivités			
Mairie de Lespinasse	M. Alain ALENÇON Mme Catherine RONZON	Titulaire Suppléante	Distanciel Distanciel
Toulouse Métropole	Le président Mme Sabine CHARDAVOINE	Titulaire Suppléante	Excusé Distanciel
Conseil départemental	Le président Son représentant	Titulaire Suppléante	Excusé Excusée
Collège riverains			
SNCF mobilité - TER	M. Cristophe MARRE	Titulaire	Excusé
SNCF/réseaux	Mme Géraldine CASSEZ M. Alain BRU	Titulaire Suppléant	Excusée Excusé
Voies Navigables de France	M. David BAICHERE M. Florent BOUSQUET	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
MERCIALYS	M. Eric OGET Mme Anna Riboud	Titulaire Suppléant	Excusé Excusée
France nature environnement	M. Alain RIVIERE M. Hervé FOURCADE	Titulaire Suppléant	Présent Excusé
Association Nord en vie	M. Pierre FOURASTIE M. Alain LACOMBE	Titulaire Suppléant	Excusé Excusé
CCI Toulouse	M. Frédéric DELBOS	Titulaire	Excusé
Collège exploitants			
TotalEnergies Marketing France	Mme Marjorie MARTELES M. Philippe LEVEQUE	Titulaire Suppléant	Présente Distanciel
Collège salariés			
TotalEnergies Marketing France	M. Hervé POLLINI	Titulaire	Présent

Ordre du jour :

1. approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 11 octobre 2024 ;
2. bilan 2024 de la société TOTAL ÉNERGIES MARKETING ;
3. bilan 2024 – 2025 de l'inspection des installations classées ;
4. questions diverses.

Ouverture de la séance à 15h30, sous la présidence de M. Baptiste MANDARD, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 11 octobre 2024

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 11 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan 2024 de la société TOTAL ÉNERGIES MARKETING

Le représentant du site TOTAL ÉNERGIES MARKETING présente le bilan de l'année 2024. Le dépôt, situé à Lespinasse, dispose d'une capacité de stockage de 53 800 mètres³, répartis sur 11 réservoirs. L'approvisionnement massif du site est réalisé par voie ferrée, soit environ 15 000 wagons par an. Les additifs, l'éthanol et les colorants sont, quant à eux, livrés par voie routière. Le taux de rotation est important.

Les formations prévues ont été réalisées, avec environ dix à quinze jours de formations pour les nouvelles recrues et cinq jours par an pour les salariés avec de l'expérience.

Le plan d'opération interne (POI) a été mis à jour en 2023, avec une révision prévue en 2026. Le plan particulier d'intervention (PPI) a été mis à jour en 2025. L'étude de dangers (EDD) sera également revue en 2026. Par ailleurs, le système de gestion de la sécurité (SGS) est qualifié de performant.

Tous les scénarios du POI ont été testés durant les exercices mensuels. Quatre exercices ont été réalisés en collaboration avec le SDIS. Le centre d'appel d'urgence est testé mensuellement.

Les analyses des eaux sanitaires sont conformes. Des mesures d'exposition des salariés aux agents chimiques dangereux et au benzène ont été réalisées. Aucun risque chimique significatif n'a été relevé.

Aucun événement de nature à porter atteinte à l'environnement n'a été relevé. Le dernier accident de travail date de 2019. Treize événements ont été enregistrés sur l'année, avec 100 % des cas classés en gravité 2.

Les principaux travaux réalisés en 2024, représentant un investissement de 1 047 000 euros, sont présentés.

Concernant les projets à venir, les travaux prévus dans le cadre du projet de ligne à grande vitesse (LGV) dureront quelques années. Ce projet impactera le site, car une partie des équipements devra être déplacée à la suite de l'expropriation d'une parcelle incluse dans le périmètre ICPE.

Toutes les données environnementales sont consultables sur le site www.totalenergies.com.

M. Rivière souhaite connaître des exemples d'évènements de gravité 2. De plus, il souhaite obtenir davantage d'informations concernant un projet finalisé récemment sur le site.

Le représentant de TOTAL ÉNERGIES MARKETING présente un exemple d'évènement de gravité 2, en précisant qu'il s'agit du premier niveau donnant lieu à un enregistrement. À partir du niveau 4, les évènements sont qualifiés d'évènement majeur.

Le principal projet de l'année mené en 2024 a concerné la modernisation d'une unité de récupération de vapeur, destinée au traitement des composés organiques volatils (COV) issus des postes de chargement. Cette installation a été mise en service la semaine précédant la réunion de la CSS.

3. Bilan de l'inspection des installations classées

L'inspecteur de la DREAL présente le bilan de l'action de l'inspection des installations classées, depuis la dernière réunion de la CSS :

- inspection du 5 mai 2025, inopinée, avec pour thématique le POI et la mise en place des premiers prélèvements. Onze non-conformités ont été relevées. L'exploitant a apporté les réponses le 13 août 2025 ;
- inspection du 18 septembre 2025, avec pour thématique les pertes d'utilités. Trois non-conformités ont été relevées. L'exploitant a apporté une réponse partielle le 28 novembre 2025. Une étude a été engagée par l'exploitant, son résultat est attendu par la DREAL ;
- inspection du 3 décembre 2025, avec pour thématique le plan de modernisation des installations industrielles (PM2I) afin de vérifier le bon état des bacs de stockage. Le rapport est en cours de rédaction.

Un porter à connaissance a été déposé en août 2024 concernant le remplacement des émulseurs fluorés par des émulseurs non fluorés. Les travaux ont été effectués, les émulseurs sont à présent tous non-fluorés et donc exempts de PFAS.

Un porter à connaissance a également été déposé le 13 août 2025, portant sur la réaffectation d'un stockage.

M. Rivière indique avoir lu les rapports d'inspection et a des interrogations sur plusieurs points :

- mesures des COV :

M. Cortes rappelle les informations techniques concernant les sources de COV sur le site et leur traitement (bacs à toit flottants pour les stockages, unité de traitement des vapeurs pour les postes de chargement). Le représentant de TOTAL ÉNERGIES MARKETING précise également que les mesures des COV en sortie de l'unité de traitement des vapeurs se font en continu ;

- exercice inopiné POI :

Le secrétaire général rappelle que, sur 19 points de contrôles, 11 non-conformités ont été relevées, auxquelles l'exploitant a apporté des réponses à la DREAL. L'inspecteur de la DREAL présente les réponses apportées par l'exploitant concernant la non-conformité relative à la coordination des équipes. Le représentant de TOTAL ÉNERGIES MARKETING précise que le site fonctionnait en effectif réduit le jour de l'exercice. Il indique, que dans l'hypothèse de la survenance d'un évènement réel de cette ampleur, du personnel supplémentaire aurait été mobilisé en renfort, ce qui n'a pas été le cas lors de l'exercice.

M. Rivière souhaite obtenir des précisions sur la date du prochain exercice PPI ainsi que sur la communication du compte-rendu du précédent exercice.

La représentante du SIRACEDPC indique que le dernier exercice a eu lieu en décembre 2023. Le prochain exercice sera programmé en 2026 (fréquence de 3 ans). Elle précise, par ailleurs, que le compte rendu de cet exercice relève d'un usage interne aux services de l'État et n'a pas vocation à être diffusé. Cependant, elle pourra présenter une synthèse globale lors de la prochaine réunion de la CSS.

M. Rivière sollicite la communication des déclarations de suivi et d'autosurveillance des émissions de l'entreprise.

M. Cortes confirme que ces données sont communicables sur demande. Il précise, toutefois, que compte tenu du volume de données à extraire depuis un logiciel de suivi, il est nécessaire de définir, au préalable, la période sur laquelle portent les résultats souhaités.

M. Rivière formulera par écrit sa demande avec les informations souhaitées.

4. Questions diverses

Le représentant de la mairie de Lespinasse s'interroge sur les impacts éventuels des aménagements réalisés par la SNCF sur la sécurité du site, notamment au regard du risque d'intrusion.

M. Cortes précise que les questions relatives à la sûreté du site relèvent de la compétence des forces de l'ordre, et plus spécifiquement de la gendarmerie, et non de celle de l'inspection des installations classées.

Le représentant de TOTAL ÉNERGIES MARKETING indique, par ailleurs, que le site est intégralement clôturé et que l'aménagement d'un chemin à proximité du site ne modifie pas le niveau de risque d'intrusion.

M. Cortes souligne enfin que le site fait l'objet d'une surveillance et est équipé de dispositifs spécifiques qui, pour des raisons évidentes de sûreté, ne peuvent pas être détaillées dans le cadre de la CSS.

M. le secrétaire général remercie les participants.

La séance est levée à 16h45.

Pour le préfet de la Haute-Garonne
et par délégation :
Le secrétaire général,



Baptiste MANDARD